

PARCELLE:

POLICE DES CONSTRUCTIONS

FASCICULE DE CONTRÔLE POUR L'OCTROI DU PERMIS D'HABITER/D'UTILISER

PLAN:

N° EGID :	DOSSIER:	
Requérant :		
Objet :		
Adresse:		
SELON L'AUTORISATION DE (CONSTRUIRE DU :	
	dûment complétée et signée, accompagnée de tous les cournés à : constructions@villedemartigny.ch ou par cou	
Le bâtiment ne peut être occupé a des locaux qui seraient occupés ava	vant l'obtention du permis. Le Conseil municipal peut exiger Int l'octroi du permis.	' l'évacuation
1. ATTESTATION DE CO	NFORMITE DE LA CONSTRUCTION	
1.1 AUX PRESCRIPTIONS ET AUX	NORMES	
prescriptions et des règles en matiè les différentes entreprises interven	andataires déclarent, en tant que responsables du respect de ère de construction, que la réalisation de tous les travaux ef nantes a été réalisée intégralement et sans défaut, dans les r ation de toutes les normes et lois en vigueur à ce jour dans la	fectués par règles de
installations de mains-courantes, de ba	ion incendie (AEAI), installations thermiques, conduits de fumée (O/, lustrades, de garde-corps e dans la construction (SIGaB/BPA 2.006), conception d'escaliers (PE	
ORNI), ascenseurs (O/SN EN 81-1), vent ou d'air pollué (OFEV), émissions de bru	60-267), technique du bâtiment (SIA/SSIGE), installations électrique: tilation de garage souterrain (96-1F SICC/OPair), émissions d'air vicie uit (OPB/SIA 181), évacuation des eaux (SN 592000, VSA, LEaux, OEa ige (SUVA/OTConst), sécurisation des pièces et cours d'eau (BPA 2.0. IA 500), sécurité au travail (LTr, CFST).	é malodorant aux), accès et
1.2 AUX PLANS ET AUX CONDITI	ONS DE L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE (CASE CONCER	RNEE A COCHER
	ndataires déclarent que la construction a été exécutée de faç le des conditions de l'autorisation de construire ont été prise	
	andataires annoncent que l'ouvrage <mark>a subi des modifications</mark>	
	<mark>nditions de l'autorisation de construire n'ont pas été prises e</mark>	<mark>en compte ou</mark>
aux STM une demande de modifica	e par rapport au projet autorisé, le requérant/l'architecte do ation de projet avec descriptif et plans indiquant les nouvelle es en rouge et les parties autorisées modifiées en jaune.	
	autorité compétente peut exiger des nouveaux plans, rapports re complémentaire. Demeure réservée, une procédure de etat des lieux, amende(s), etc.).	
Date : Requérant	Propriétaire Architecte	
Ces signatures attestent les point	s 1.1 et 1.2	
	Page 1 sur 7 ST transmis le :	



2. CHECK-LIST DOCUMENTS OBLIGATOIRES A TRANSMETTRE

			e STM
Les documents concernés sont cochés avec une croix		document RECU	en ordre OUI / NON
2.1	DÉCLARATIONS ET RAPPORTS DE CONFORMITÉ FINAUX		
	Attestation de conformité et plans de protection incendie à jour Attestation (réception ou contrib. de rempl.) abri PCi Rapports OIBT (+ transmettre à <u>installations@sinergy.ch</u>) Attestation énergétique OURE / Minergie (+ <i>transmettre</i> à <u>constructions@sinergy.ch</u>)		
2.2	Rapport sismique Rapport géologique : chutes de pierres Rapport hydrologique : Trient / Dranse / Rhône Déclaration de conformité des ouvrages d'infiltration EC + fiche de l'essai Rapport bruit : PAC / OPB / routier Rapport gestion des déchets de chantier Rapport polluant : amiante, PCB, hydrocarbures Rapport forages Rapport citerne à mazout Autorisation LHR : hébergement, restauration et commerce REGISTRE FONCIER		
2.3	Radiation de servitudes Inscription de servitudes Densité, transfert d'indice Distance, contiguïté Passage Place de parc Affectation (logement de fonction, commerciale) PLANS D'EXECUTION A JOUR		
	Plans de tous les étages, coupes, façades		
	Plan des aménagements extérieurs (accès, circulation, places de parc, plantation, types de surface, surfaces en m2) Plan des canalisations EC / EU (pentes, diamètres, coupes et détails)		



3. APPLICATION DES CONDITIONS DE L'AUTORISATION - CONTRÔLE

RESPECT DES NORMES, DIRECTIVES ET PRESCRIPTIONS DE LA CONSTRUCTION

Le contrôle STM effectué sur site se base sur des inspections, par pointage, des éléments visibles

	Contrôle STM
3.1 CONDITIONS ÉLÉMENTAIRES POUR PH	en ordre sans OUI / NON objet
Façades terminées Echafaudages enlevés Tableaux électriques définitifs installés Mise en service de l'ascenseur Cages d'escaliers et balcons terminés Protections définitives contre les chutes fixées Portes palières définitives posées Mesures de sécurité contre les dangers naturels exécutées Accès extérieurs praticables Travaux restant pas gênants Raccordements eaux usées / eaux claires Déclaration et attestations incendies approuvées	
Rapports OIBT transmis à Sinergy	
3.2 CONFORMITE DU BÂTIMENT SELON PLANS APPROUVES ET VIS	ITF DU
Bâtiment • Concept architectural • Implantation et distances aux limites • Gabarit : Longueur − largeur − Hauteur des façades • Hauteur du bâtiment : (TN sur faîte / acrotère): m • Altitudes : msm − terrain amén. : msm Rez fini : msm − panne faîtière / acrotère : msm • Nombre de niveaux : inclus niveau(x) négatif(s) • ☐SBPU m2 ☐IBUS • Emprise au sol : m2 • Cube : m3 • Affectation :	
Logement(s) m2 de m2 de m2 de m2 de m2 de	
 Aménagements extérieurs Places de parc pour véhicules à moteur : pour résident pour visiteur 	Contrôle STM en ordre sans OUI / NON objet
pour employé pour client pour personne à mobilité réduite • Places pour les deux roues : pour vélo pour moto • Places de jeux aménagées : m2 • Surfaces vertes : m2 / arbres • Coloration : selon rapport du • Clôture, haie, plantation : distances fonds voisins et routes	



<u>Intérieur</u>	Contrôle en or	rdre	sans
Garde-corps (bpa 2.003, SIA 358)	OUI /	NON	objet
Eléments de protection : hauteur min. 100 cm Parapets massifs ép. > 20 cm : hauteur min. 90 cm Rampes d'escaliers : hauteur min. 90 cm			
Balustrades, espacement des traverses : Traverses horizontales : 1 à 3 cm Traverses verticales : 12 cm Fixations selon les exigences			
Escaliers et mains courantes (bpa 2.007, SIA 358, Suva pro)			
Conception générale bpa, AEAI Largeur : 90 cm (individuelle) / 120 cm (immeuble) Distance entre portes et départ/arrivée escalier : Latéralement : 60 cm / en face : 140 cm Mains courantes installées Ecart au mur : < 5 cm			
Statique du bâtiment selon normes SIA 260 à 267			
Vitrages selon directive SIGAB 002 et documentation technique bpa 2.006			
Portes et portails selon documentation technique bpa 2.005			
Ascenseurs et monte-charges selon normes SN EN 81-1 et SN EN 81-2			
<u>Extérieur</u>			
Accès aux toits, glissements de la neige			
Accès aux toits : 70x100 cm ou 60x110 cm Mesures contre les glissements de neige Protection contre les chutes depuis les toits (Suva pro) Eléments de toiture et façade, fixation selon les exigences			
Aires de jeux selon norme SN EN 1176:2008 et documentation technique bpa 2.02	25		
Pièces et cours d'eau selon documentation technique bpa 2.026			
Remarques sur la visite / sur le contrôle :			
Défauts mineurs à traiter pour leet à annoncer au STM dè	s exécu	tion	



.3 CONDITIONS DES SERVICES		OUI / NON
		•
		пп
3.4 RAPPORT STM		
'exécution est-elle conforme aux plans approuvés ?	OUI	NON
Remarques:		
3.5 VISA DES PERSONNES PRESENTES A LA VISITE DE CO	ONTROLE	
Pate de la visite PH :		
Signatures : Requérant Architecte	STM	
Signatures : Requérant Architecte	STM	



CHECK-LIST VISA DES SERVICES Contrôle STM Pour les services concernés (avec une croix) En ordre Remplir et retourner à constructions@villedemartigny.ch le VISA de la page 7 **VISA RECU** 4.1 SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX Mobilité Environnement (EU / EC) Voirie (info@favresa.ch) Meunières Garde forestier Parcs et jardins 4.2 DEFENSE INCENDIE Chargé de sécurité communal Service de ramonage 4.3 PROTECTION CIVILE Responsable des abris PCi (pcimartigny@villedemartigny.ch) Intégration dans le plan d'alarme / intervention communal en cas de crues 4.4 SINERGY Eau OIBT (installations@sinergy.ch) Gaz CAD OURE (constructions@sinergy.ch) 4.5 GEOMETRE OFFICIEL Implantation selon plan autorisé Altitude terrain naturel: msm Altitude du rez-de-chaussée : msm Altitude sur panne faîtière / acrotère : msm 4.6 POLICE MUNICIPALE ☐ Domaine public 4.7 POLICE DU COMMERCE LHR 4.8 CAISSE MUNICIPALE **Emoluments:** CHF Contribution de remplacement : **CHF** Place de parc : **CHF** Place(s) de jeux : **CHF** Arborisation: **CHF** Amendes: **CHF** Autres: CHF COMMUNE DE VOLLÈGES POUR CHEMIN-DESSUS Eau Electricité Evacuation EU/EC Visa STM pour validation du fascicule : Date:



4.A VISA DU SERVICE

Remplir et retourner à constructions@villedemartigny.ch

SERVICE CONCERNE :	
REPRESENTE PAR :	
Selon les exigences requises, Le permis d'habiter peut-il	
être attribué ?	□ Oui □ Non
Remarques :	
VISAS pour PH :	
Lieu et date :	
Signature du Service :	